

Ordre du jour du Conseil municipal du

4 juillet 2022 à 19h en Mairie

- 033 - Temps de travail des agents à temps complet fixé à 1607 h par an
- 034 - Redevance d'occupation du domaine public
- 035 - Affectation des résultats revue CA 2021 du budget principal
- 036 - Décision modificative 1-2022
- 037 - Choix des entreprises pour l'amélioration thermique des équipements sportifs
- 038 - Fixation du prix de vente immeuble « micro crèche/anciens logements école »
- 039 - Sculpture implantée dans le parc du lotissement de Villard
- 040 - Subventions exceptionnelles
- 041 - Convention Territoriale Globale 2022-2023 avec la CAF
- 042 - Publicité des actes